Assurance responsabilité civile privée

Chaque adulte devrait conclure une assurance responsabilité civile privée (Privathaftpflichtversicherung). Celle-ci couvre les coûts lorsque un dommage est causé accidentellement à quelqu'un.

Responsabilité personnelle

Lorsqu'on blesse une autre personne ou que l'on endommage un objet qui appartient à une autre personne, on est responsable financièrement. Cela s'applique également lorsque le dommage n'a pas été causé volontairement. Si par exemple, on blesse quelqu'un en faisant du ski, les montants peuvent se chiffrer en centaines de milliers de francs.

L'assurance responsabilité civile privée

Afin de ne pas tomber en cas d'accident dans des difficultés financières, il est nécessaire de conclure une assurance responsabilité civile privée (Privathaftpflichtversicherung). Cette dernière est proposée par la majorité des assurances privées. L'assurance responsabilité civile privée peut souvent être conclue pour toutes les personnes vivant sous le même toit. L'assurance n'est pas obligatoire, elle est toutefois fortement conseillée.

Prestations de l'assurance

L'assurance responsabilité civile privée couvre tous les dommages matériaux et personnels qu'un assuré provoque à une autre personne. Cela inclut les frais de réparation, les frais médicaux, la perte de salaire ou les dommages-intérêts. L'assurance responsabilité civile privée couvre aussi les dégâts que peuvent causer certains animaux domestiques. Elle ne paie pas si les dommages touchent des personnes vivant sous le même toit. Les dommages causés intentionnellement ou par faute grave ne sont pas couverts.

Plus d'informations (liens, adresses, aide-mémoires, broschures)

www.hallo-glarus.ch/fr/bon-a-savoir/assurance-responsabilite-civile-privee